

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire le 6 juillet 2011
à 16h00 à PreUILly-sur-Claise**

L'an deux mille onze, le six juillet, à 16h00, à PreUILly-sur-Claise, le Conseil Communautaire de la Touraine du Sud, s'est réuni sous la présidence de Monsieur HENault.

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 60

Présents : 46

Votants : 49

PRESENTS : Mme BRAULT, M. MARCHAIS, M. CHEVREUIL, Mme SCHULER, M. BOIS, Mme PETIT, M. DUSSEaux, Mme LIGAUD, M. SALAIS, M. MOREVE, M. BOISBOURDIN, M. JOUZEau, Mme ARQUEZ, M. GUICHARD, M. ARNAULT, Mme GAULTIER, M. MAIRE, M. COURCOUL, M. VILLERET, M. ROBERT, M. GERVAIS, Mme BRUNEAU, Mme HOUDAYER, M. HENault, Mme DUBOIS, M. GUILLOT, Mme LOUAULT, M. DECHARTE, M. BARBIER, Mme MARCHET, M. FRENEE, M. ANTIGNY, M. VERNEAU, M. LEFEBVRE, M. BRAULT, Mme CHOMAUD, M. GUYOT, M. CHARRIER, M. ROBIN, M. DETOT, M. NEAU, M. BAISSON, M. DESMEE, Mme BRAULT, M. CHARTIER, M. BASTARD,

ABSENTS REMPLACES : M. JOANNES (MME DUBOIS).

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : MME MANGIN D'OUINCE (M. HENault), M. ROUSSEAU (MME SCHULER), M. BRAULT (M. CHARTIER).

ABSENTS EXCUSES : M. LOISEAU, Mme DE CROUY CHANEL, M. BONNIN, M. MAURICE, Mme JULIEN, M. MEREau, M. THENON, Mme PASQUIER, M. LACOUR, M. NOUHANT, M. PERIVIER.

M. BOISBOURDIN est élu secrétaire de séance.

Compte-rendu des réunions précédentes : Adoptés à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- DEV ECO : Atelier relais de PreUILly : désistement d'une entreprise

Monsieur HENault, fait état d'un courrier envoyé par l'entreprise NEMESIS de Reugny informant la CCTS de son incapacité à honorer le marché de l'atelier relais en raison d'une surcharge de travail. Elle est titulaire du lot n°7- Plâtrerie-isolation pour 3 279,15 € H.T

Il est proposé de retenir la seconde meilleure offre soit l'entreprise MORAIS avec une note de 99 sur 100 et un prix de 3 319,50 € HT (surcoût de 40,35 €HT).

Monsieur le Président propose de retenir l'entreprise MORAIS avec une offre de 3 319,50 € HT.

POUR	49
CONTRE	0
ABST°	0

- DEV ECO : Bar de Ferrière : désistement d'une entreprise

L'entreprise PLANISO, attributaire du lot n°5 « plafonds » (pour 2 575,60 € HT) a été placée en liquidation judiciaire totale et ne sera pas en capacité d'assurer ses travaux.

Après confirmation demandée auprès du liquidateur judiciaire, il est proposé de résilier de plein droit le marché dont l'entreprise était attributaire.

Il est donc nécessaire de relancer une consultation pour ce lot. M. HENault demande l'autorisation de relancer cette consultation.

POUR	49
CONTRE	0
ABST°	0

- DEV ECO : Bar ferrière : devis agencement de la cuisine

Monsieur HENAULT, précise que dans le cadre de l'aménagement de l'office du bar de Ferrière Larçon une plonge était prévue au lot 9- plomberie qui devait être réalisé par l'entreprise Bertucelli.

Afin d'optimiser l'espace disponible, il est proposé que cette plonge soit remplacée par du matériel plus adapté à son activité que le propose l'entreprise SEMR pour 1 187,00 € HT.

IL demande l'autorisation de signer le devis correspondant

POUR	49
CONTRE	0
ABST°	0

- DEV ECO : Bar Ferrière : Avenants

Monsieur GUYOT, responsable de la CAO, présente les avenants, validés par la commission précédemment citée.

- Lot n°1 / DOUADY / suppression de travaux de maçonnerie : - 316,00 € H.T
- Lot n°2 / SARL CORNET / Consolidation de poutres et de solivages : + 1 770,70 € HT
- Lot n°3 / CHABOISSON / Suppression d'un garde corps en fer forgé : - 2 705,00 € HT
- Lot n°6 / SARL BRAUD / Suppression d'une chape liquide : - 960,50 € HT
- Lot n°9 / BERTUCELLI / Suppression d'une plonge inox : - 1 570,00 € HT

Il demande au Conseil d'autoriser le Président à signer les avenants correspondants.

POUR	49
CONTRE	0
ABST°	0

SERVICES A LA POPULATION

- RSP : Avenants positifs aux lots 8 et 3, et négatif pour le lot 16

Monsieur GUYOT, responsable de la CAO, présente les avenants, validés par la commission précédemment citée.

- Lot n°3 / Douady / réalisation d'un muret + béton désactivé : + 4 402,05 TTC
- Lot n°8 / Chaboisson / double vitrage sur châssis et porte : + 3 079,70 € TTC
- Lot n°16 / BTS travaux public / modif aménagements extérieurs : -457,10 € TTC

Il demande au Conseil d'autoriser le Président à signer les avenants correspondants.

POUR	49
CONTRE	0
ABST°	0

- RSP : proposition de communication radio

Suite au dernier bureau, de nouveaux devis ont été demandés pour une communication radio du RSP.

RADIO	Frais de production	Coût diffusion
Graffic FM	40 €	8 spots/jour pour 252 € HT
		6 spots/jour pour 189 € HT

RTL 2	95 €	64 passages pour 791 € HT
FORUM + VIBRATION	95 €	160 passages pour 761 € HT

M. GUILLOT exprime son opposition à une communication radio autour du RSP. Selon lui, c'est la qualité du service proposé qui fera sa renommée et sa réussite.

De plus, France Bleu n'a pas été consultée.

M. MARCHAIS demande si toutes ces radios peuvent être captées sur l'ensemble du territoire ?

M. HENault répond par l'affirmative. Il propose de repousser la décision sur ce point, dans l'attente d'une proposition de France Bleu.

- RSP : Devis Portail

Dans le cadre des travaux de finition du RSP, et pour des questions de sécurité, il semble nécessaire de procéder à la fermeture de la cour.

Un seul devis ayant été reçu, M. HENault propose de retirer ce point de l'ordre du jour dans l'attente d'autres offres.

- MPS Descartes / Désistement entreprise,

Monsieur le Président annonce que l'entreprise PLANISO, attributaire du lot n°8 a été mise en liquidation judiciaire. Après s'être rapproché du liquidateur, il est confirmé que cette entreprise ne sera pas en capacité d'assurer le chantier.

Il est donc proposé de retenir l'offre de l'entreprise arrivée en seconde position dans le classement des offres, soit l'entreprise CMP DUBOIS pour un montant de 15 215,72 € HT.

Il demande au Conseil de l'autoriser à signer l'acte d'engagement correspondant.

POUR	49
CONTRE	0
ABST°	0

FINANCES

- FINANCES : Budget Principal / DM n°3

Monsieur le Président laisse la parole à M. GUYOT, Vice-Président chargé des finances.

Monsieur GUYOT précise qu'il est nécessaire de prévoir un réajustement en dépenses d'investissement du budget principal et propose la Décision Modificative ci-dessous.

Compte	Opération	Dénomination	Alloué	Modification	Solde
020		Dépenses imprévues	2802,00 €	-530,00 €	2 27200 €
2188	127	Autres immo corporelles – site internet	11 000,00 €	+ 530,00 €	11 530,00 €

POUR	49
CONTRE	0
ABST°	0

- FINANCES : Budget Activités Commerciales / DM n°3

Monsieur GUYOT précise qu'il est nécessaire de prévoir un réajustement en dépenses de fonctionnement sur le Budget Annexe Activités Commerciales et propose la Décision Modificative ci-dessous.

Compte	Opération	Dénomination	Alloué	Modification	Solde
6236		Catalogues et imprimés	15 000,00 €	-6 244,00 €	8 756,00 €

6718		Autres charges except. sur opérations de gestion	0,00 €	+5 000,00 €	5 000,00 €
6811	OS	Dotations aux amort. des immo.	78 438,30 €	+ 1 244,00 €	79 682,30 €
022		Dépense imprévues	3 000,00 €	-1 244,00 €	1 756,00 €
023	OS	Virement à la section d'investissement	701 820,25 €	+ 1 244,00 €	703 064,25 €

POUR	49
CONTRE	0
ABST°	0

- FINANCES : Budget Activités Commerciales / DM n°4

Monsieur GUYOT précise qu'il est nécessaire de prévoir un réajustement en recettes d'Investissement sur le Budget Annexe Activités Commerciales et propose la Décision Modificative ci-dessous.

Compte	Opération	Dénomination	Alloué	Modification	Solde
1312	147	Région-op bat Denis	37 500,00 €	-37 500,00 €	0,00 €
1312	152	Région-op Bat industriel Descartes	0,00 €	+ 37 500,00 €	37 500,00 €
28132	OS	Immeuble de rapport	56 714,30 €	+ 1 244,00 €	57 958,30 €
021	OS	Virement de la section de fonctionnement	701 820,25 €	+ 1 244,00 €	703 064,25 €

POUR	49
CONTRE	0
ABST°	0

TOURISME

- TOURISME : convention d'objectif avec l'agence touristique

Monsieur HENAULT, présente les termes de la convention d'objectif qui lierait la CCTS avec l'agence touristique pour l'année 2011 ceux-ci étant identiques aux années précédentes à savoir :

Cette agence a comme objectifs :

- d'acter le principe d'une structure coordinatrice au regard du projet touristique de territoire ;
- de mettre en place une véritable cellule de promotion, de production, de communication et d'aides à l'ingénierie touristique à l'échelle du Pays ;
- de qualifier l'offre touristique par la mise en oeuvre de la démarche Qualité initiée par le Secrétariat d'Etat au Tourisme (Plan Qualité France) ;
- enfin de répondre aux souhaits exprimés par les élus d'une meilleure lisibilité et transparence des actions touristiques à l'échelle de la Touraine Côte Sud.

Pour assurer ces missions, l'agence touristique sollicite une subvention détaillée comme suit :

La cotisation est fixée à **1,50 €** par habitants pour 2011, soit un total de subvention de **24 169,50 €**

Monsieur le Président propose au Conseil d'acter la signature de cette convention aux conditions précitées

POUR	49
CONTRE	0
ABST°	0

- TOURISME : Convention d'utilisation de la forêt de Tours-PreUILly,

Monsieur HENAULT, précise à l'assemblée qu'à compter de 2011, la CCTS sera responsable des animations proposées dans la forêt de Tours-PreUILly.

De ce fait, Il est nécessaire de constater la passation de la charge de la ville de Tours vers la Communauté de Communes de la Touraine du Sud.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer la convention d'utilisation de la forêt avec la ville de Tours.

POUR	49
CONTRE	0
ABST°	0

- TOURISME : Modification délibération sur cautions

M. Le Président indique que la délibération n°2011/06/101 comporte une erreur. La caution demandée pour la location d'un ou plusieurs vélos, de remorques et d'accessoires s'élève à 70,00 €

Les autres tarifs validés restent inchangés à savoir :

Location remorques enfant : ½ journée : 5 €
1 journée : 8 €

Monsieur le Président demande la validation de la caution qui s'élève au total à 70,00 € par contrat de location signé.

Il indique que l'acte constitutif de régie devra être modifié en conséquence.

POUR	49
CONTRE	0
ABST°	0

- TOURISME : Signature convention avec CDT

Monsieur le Président explique que dans le cadre de l'uniformisation des bases de données informatique entre les Offices de Tourisme, le Comité Départemental du Tourisme propose la mise à disposition de son système informatique.

Cette base de donnée serait en outre le support des applications Smartphone actuellement à l'étude avec le PNR de la Brenne et la CC des Vals de Gartempe et Creuse.

Il est demandé à cette occasion une participation de 150,00 € par an.

M. le Président demande l'autorisation de signer la convention avec le CDT et de procéder au versement de la participation.

POUR	49
CONTRE	0
ABST°	0

- TOURISME : Abri Velo

M. le Président indique que l'avis de l'ABF n'étant pas encore parvenu, il paraît compliqué de retenir dès à présent une entreprise. Il propose de repousser la décision.

COMMUNICATION

- PANORAMA n°12 / Choix de l'entreprise

Monsieur le Président annonce qu'un nouveau numéro du Panorama est en cours de rédaction. Il est donc nécessaire de retenir une entreprise pour la réalisation graphique et l'impression.

Après avoir présenté les différents devis retenus, il propose de retenir l'offre de l'entreprise BAUGE Imprimeur pour 2 696 € HT.

Il demande au Conseil de l'autoriser à signer le devis correspondant.

POUR	49
CONTRE	0
ABST°	0

SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

M. HENault indique que les propositions de Monsieur le Préfet sont maintenant connues de toutes et tous. Elles consistent en la fusion de la Touraine du Sud avec le Grand Ligeillois accompagnée de la suppression de plusieurs syndicats.

Il rappelle que l'objectif de la réforme est de simplifier la lisibilité des compétences des territoires. Il rappelle que la proposition du Préfet ne porte que sur le périmètre et non pas sur les compétences qui pourraient être exercées par cette nouvelle communauté. Dans le cadre réglementaire, la Communauté a jusqu'au 5 aout pour se prononcer. Si cela ne devait pas être le cas au cours de cette réunion, un nouveau Conseil devra être programmé.

Il souhaite qu'aujourd'hui le Conseil Communautaire puisse faire une proposition sur ce schéma intercommunal. En cas de désaccord, une contre proposition devra être faite dans un second temps. M.HENault souligne qu'une tendance semble se dessiner après les délibérations de quelques communes membres.

M. BARBIER annonce que le Conseil Municipal de Descartes a d'ores et déjà délibéré. Il s'est prononcé contre le schéma, sans pour autant avancer d'autres propositions. Il souligne que le Préfet attend un avis sur le schéma. La contre proposition, si elle est nécessaire, doit être faite avant le mois de décembre.

M. HENault demande ensuite aux communes qui ont déjà délibéré de faire état de leurs décisions :

- *Ferrière-Larçon* : refus du schéma, sans motivation,
- *Chambon* : Refus en pointant le délai de réflexion trop court. Le conseil municipal s'est également prononcé contre le transfert des compétences eau et assainissement et propose la mutualisation de certains syndicats sans pour autant leur suppression,
- *Saint-Flovier* : refus du schéma, propositions identiques à celles de Chambon
- *Bossay-sur-Claise* : refus du schéma,
- *Le Petit-Pressigny* : refus du schéma,

M. HENault affirme avoir conscience qu'il se dégage un consensus contre ce schéma, et ce pour mille raisons.

- ✓ Des difficultés de fonctionnement,
- ✓ Un axe Nord / Sud peu pertinent au vu de l'organisation administrative du département,
- ✓ Absence de projet commun,
- ✓ Fiscalité initiale différente

A contrario, il remarque que les compétences des deux communautés sont comparables.

M. MAIRE s'interroge sur la nécessité de motiver l'éventuel refus de ce schéma. Selon lui une motivation permettrait de structurer la position de la CCTS pour la suite des événements. Il pourrait notamment être fait état que la CCTS ne s'oppose pas à l'accueil de communes. Mmes SCHULER et LIGAUD abondent dans ce sens.

Pour M. HENault, l'argumentation n'est pas nécessaire.

M. COURCOUL attire l'attention des élus sur la méthode. Les délibérations des communes vont être examinées par la sous-préfecture et un compte-rendu sera fait à Monsieur le Préfet. L'absence d'arguments pourrait alléger le poids de la décision du territoire.

M. HENault indique que les propositions du territoire seront la seconde étape de cette réforme. Dans un premier temps il est juste nécessaire de se prononcer sur le schéma proposé.

M. CHARTIER rejoint M. COURCOUL. Il pense qu'il est nécessaire d'étayer la position de la CCTS. Il estime que le refus des élus porte aussi sur la méthode de travail proposé par l'Etat.

Il y a confusion entre la fin et les moyens. Le Préfet dit que les élus auront la main à l'intérieur des périmètres proposés. Or ce périmètre devrait être défini en fonction de projets et d'idées.

De plus il pense qu'il n'est pas nécessaire de faire d'autres propositions. Pourquoi le refus devrait-il entraîner une autre proposition ? Il craint que cette autre proposition passe par l'addition des quatre communautés du Pays, auquel cas ce serait pire, une certaine fuite en avant.

Il dit qu'il y a encore des choses à faire ensemble autour de projets pour le bien de tous. Si on regroupe tout le lochois sans savoir pourquoi, ça ne va pas aller.

M. HENault répond que si le refus de la CCTS est trop argumenté, il risque de bloquer les propositions qui pourraient être avancées au cours de la seconde étape.

En effet, si une grande majorité des élus semblent opposé à la fusion avec la CCGL, les avis sont sans doute plus partagés sur la suite.

M. BARBIER fait état des réflexions menées au niveau du Pays. Le choix a été fait de ne pas argumenter. Cela reste facultatif.

La délibération du conseil syndical se borne à pointer les délais de réflexion trop courts et la création d'un déséquilibre du pays entre les territoires et nord et ceux du sud.

M. ROBERT fait part de son étonnement quant à la volonté du Préfet de toucher au périmètre de la CCTS. En effet, le seuil de 5 000 habitants évoqué dans la loi ne la concerne pas. Il fait également état d'une réunion de l'agence touristique tenue la semaine précédente. Les initiatives touristiques de la Touraine du Sud avec le PNR de la Brenne et la CC des Vals de Gartempe et Creuse ont été pointées du doigt.

Il constate que le développement de Loches s'est tourné vers le Nord. La CCTS devrait elle regarder vers l'ouest et le sud autour d'un axe « val de Creuse ».

M. HENault pense qu'au-delà des obligations légales qui ne concernent pas la CCTS, on pourrait effectivement demander à ce qui rien ne bouge.

Néanmoins les choses ne sont pas aussi claires. Il constate que la Touraine du Sud n'est pas le plus dynamique des territoires départementaux avec notamment une baisse continue de la population, inégalement répartie de surcroît.

La proposition de réforme territoriale a au moins le mérite d'obliger à la réflexion. Si on considère que tout va bien, il faut effectivement rester en l'état. Or les chiffres montrent que ce n'est pas le cas.

Cette réforme fournit l'occasion de s'interroger. Existe-t-il une autre manière de travailler ? Que peut-on en retirer comme bénéfices ?

Il remarque une opposition entre les petites communautés, qui sont fortement intégrées pour garantir les ressources, et les grandes. Or il affirme qu'un agrandissement du périmètre ne pourra pas aller de pair avec l'abandon des compétences. Cela reviendrait à supprimer la solidarité à l'intérieur du territoire.

M. CHARTIER pense qu'il faudrait dans un premier temps définir ce qui peut être fait ensemble, la question du périmètre venant dans un second temps.

M. HENault estime que si des changements doivent être faits, c'est le moment. Il considère que ces changements peuvent prendre du temps mais qu'il faut un point d'appui.

M. BARBIER explique que le diagnostic territorial mené au niveau du Pays montre que le territoire ne peut rester seul. Cette réforme est une opportunité de trouver de nouvelles solutions pour repositionner le territoire.

Un territoire plus grand permettrait un exercice de compétences fondamentales tout en gardant des compétences de proximité.

M. MAIRE pointe la responsabilité des élus du territoire. Il pense qu'on ne peut se satisfaire d'une pensée unique au niveau départemental.
Le projet politique doit émaner du territoire.

M. CHARTIER revient sur l'intervention de M. BARBIER. Il n'adhère pas au fait que la CCTS ne pourrait pas rester seule. Il trouve que ce sont les plus petites communautés qui fonctionnent le mieux. Elles partagent les mêmes problématiques sur un même territoire.

M. HENault répond que si les petites communautés fonctionnent très bien, cela ne doit rien au hasard. La logique de la loi voudrait même qu'elles se transforment en communes nouvelles.

Il souhaite que l'ensemble des élus s'interroge sur les bénéfices à entrer dans le schéma. Il faut peser le pour et le contre à chaque option, même celle de fusionner les 4 CC du Pays. Il affirme que la vision du vivre ensemble, le projet de territoire est un élément essentiel.

De plus l'argument du « poids » de la collectivité n'est valable que par rapport à l'administration ou par rapport à de gros projets. Il ne croit pas à la nécessité du renforcement face à d'autres collectivités.

Il revient sur le courrier envoyé par le Maire de Loches à tous les élus du territoire. Il trouve certains arguments intéressants mais reste très opposé à l'idée de restituer certaines compétences aux communes. Ce serait un retour sur la solidarité exercée au profit des plus petites.

M. GUILLOT fait état d'une réunion qui s'est tenue entre les délégués communautaires de la commune du Grand-Pressigny. Il précise que les arguments développés n'engagent pas le Conseil Municipal.

Il pointe les écueils qui pourraient apparaître en cas de fusion :

- ✓ Différences entre les modes de fonctionnement des structures. Le Pays a un fonctionnement plus souple que celui des Communautés,

- ✓ Différences de réaction dans les actions menées par la CCTS par rapport à ses voisins : Qu'advient-il du développement actuellement initié par le territoire ?

- ✓ Agglomération de populations aux comportements différents. Comment concilier les besoins de populations attirées par Tours avec celles plus rurales ?

- ✓ Quid de la représentation et du poids des communes dans le nouveau Conseil Communautaire ?

- ✓ Comment harmoniser les compétences. Au niveau de l'eau, même si l'harmonisation des tarifs doit être un objectif, il sera d'autant plus difficile à atteindre avec une multitude de syndicats. Au niveau des ordures ménagères, comment choisir entre la taxe et la redevance ?

- ✓ Difficultés à trouver des accords politiques sur les investissements à mener. Le temps nécessaire à trouver ces accords pourrait être défavorable (perte de subventions ?),

- ✓ Le surplus de dotations promis par l'Etat pourrait être compensé par les investissements à réaliser dans les nouvelles compétences,

- ✓ Au niveau de la mutualisation des moyens et des personnels : Il risque de se former une super administration, difficilement conciliable avec l'organisation du territoire,

- ✓ Difficulté du transfert des patrimoines des anciennes CC et des syndicats appelés à disparaître,

- ✓ Question de l'exercice du pouvoir de police déchets et assainissement qui serait transféré (disposition de la dernière loi). Les élus communautaires seront éloignés des problèmes rencontrés.

- ✓ La CLECT aura également à se prononcer sur ces compétences. L'évaluation risque d'être difficile.

En conclusion, M. GUILLOT n'est pas fermé à une étude qui permettrait de répondre à ces questions à l'horizon 2014.

M. HENault se demande pourquoi fixer un horizon à 2014 pour une étude d'opportunité. L'idée de l'étude est séduisante mais pour être efficace, elle devrait être menée à plusieurs.

M. MAIRE s'inquiète de la gouvernance d'une grande communauté de communes. La CCTS compte 10 communes de moins de 500 habitants. Que deviendraient-elles dans une grande entité ? Selon lui, on assiste à une paupérisation du rural au profit d'une polarisation urbaine.

M. HENault remarque que ce débat s'inscrit également dans un affaiblissement du partenaire historique des collectivités, le Conseil Général, confronté à d'autres exigences (compétences sociales). Il va donc être nécessaire de se regrouper pour faire face à ce désengagement. Il demande aux élus de se prononcer sur le schéma de coopération intercommunal

POUR	0
CONTRE	49
ABST°	0

Au niveau de la motivation de l'avis, il propose de préciser :

- que la modification du périmètre de la CCTS telle que présentée n'est pas justifiée par un projet commun,
- que la proposition de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire n'apporte pas d'améliorations de la situation et au fonctionnement actuel,
- que le délai de réflexion proposé sur ce schéma est trop court

M. COURCOUL s'inquiète des conséquences de cette réforme sur la démocratie. Ces grosses communautés seront gérées par des administrations trop fortes et des élus trop loin de la population. Il faut donc trouver la meilleure formule.

En ce qui concerne les syndicats, M. HENault propose que la CCTS procède à un recensement de l'existant afin d'identifier ceux qui pourraient être repris au niveau communautaire.

QUESTIONS DIVERSES

M. BARBIER rappelle que dans le cadre de l'anniversaire du club de football de Descartes, Michel HIDALGO sera présent pour une dédicace.

Mme BRAULT demande que soient reprécisées les dates des séances de cinéma en plein air :
Le 9 juillet : Beaumarchais l'insolent au château de La Guerche,
Le 26 juillet : Molière au Chatelier à Paulmy,
Le 9 Aout : Cyrano de Bergerac à la Celle-Guenand,
Le 19 Aout : Home au château de Boussay.